

Lognes, le 1^{er} octobre 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2013

PRÉSENTS : M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme STERN, M. LABRUDE, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ, M. PHAM PHU, Mme ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme ZAHLAOUI qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme JESTIN qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à M. LUCAS, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à M. MONCORGÉ.

ABSENTS : M. MBAYE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Pierre LATOUILLE.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme STERN, M. LABRUDE, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS, Mme JESTIN qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à M. LUCAS, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à M. MONCORGÉ, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ, Mme ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 24 juin 2013.

2. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 – ANNEE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme STERN, M. LABRUDE, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS, Mme JESTIN qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à M. LUCAS, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à M. MONCORGÉ, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ, Mme ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN), **1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

DÉCIDE de procéder aux ajustements et aux transferts de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

IMPUTATION	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
021.01	Virement de la section fonctionnement		46 320,00
TOTAL CHAPITRE 021 VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			46 320,00
2128.414	Autres agencements et aménagements de terrains	49 820,00	
2135.020	Installations générales, agencement, aménagement des constructions	9 975,00	
2158.823	Autres installations matériels outillages techniques	- 3 500,00	
TOTAL CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		56 295,00	
2313.01	Constructions en cours	- 9 975,00	
TOTAL CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS EN COURS		- 9 975,00	
TOTAL INVESTISSEMENT		46 320,00	46 320,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

IMPUTATION	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
023.01	Virement à la section	46 320,00	

	d'investissement		
TOTAL CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		46 320,00	
60632.823	Fourniture de petits équipements	3 500,00	
61521.414	Terrains	- 49 820,00	
6188.020	Autres frais divers	- 3 753,00	
6227.020	Frais d'actes et de contentieux	- 3 000,00	
TOTAL CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		- 53 073,00	
6553.113	Service d'incendie	3 753,00	
TOTAL CHAPITRE 65 AUTRE CHARGES DE GESTION COURANTE		3 753,00	
678.020	Autres charges exceptionnelles	3 000,00	
TOTAL CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		3 000,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2013.

3. ACTUALISATION DE LA TAXE LOCALE SUR LES PUBLICITES EXTERIEURES – ANNEE 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

ANNULE ET REMPLACE à compter du 1^{er} janvier 2014 la délibération n°152/2010 du 8 juillet 2010,

DÉCIDE que les enseignes inférieures ou égales à 7 m² ne bénéficient pas de l'exonération de droit prévue au dernier alinéa de l'article L.2333-7 du CGCT.

DÉCIDE que les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou dépendant de concessions municipales d'affichage avant le 1^{er} janvier 2009 ne sont pas imposés jusqu'à l'échéance du contrat ou de la convention.

FIXE le montant des tarifs par an, par m² et par face à compter du 1^{er} janvier 2014 comme suit :

Tarifs par an, par m² et par face :

		2014
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques	< ou égaux à 50 m ²	20,20 € (base)
	> à 50 m ²	40,40 € (base x2)
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques	< ou égaux à 50 m ²	60,60 € (base x3)
	> à 50 m ²	121,20 € (base x4)
Enseignes	< ou égales à 7 m ² Pas d'exonération	20,20 € (base)
	> 7m ² et < ou égales à 12 m ²	20,20 € (base)
	> 12m ² et < ou égales à 50 m ²	40,40 € (base x2)
	> 50 m ²	80,80 € (base x4)

DIT que pour les années suivantes, les tarifs maximaux seront automatiquement relevés chaque année dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

DIT que cette délibération est applicable aussi longtemps qu'une délibération contraire, prise dans les mêmes conditions, ne l'a pas modifiée ou rapportée. Il n'est pas nécessaire de délibérer chaque année.

4. TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE - ACTUALISATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de fixer à 8,44 à compter du 1^{er} janvier 2014, le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (0,75 et 0,25 euro par Mwh), selon la nature de l'utilisateur,

CHARGE Le Maire de la commune de Lognes de notifier cette décision aux services préfectoraux.

5. MODIFICATION DES TARIFS DES ETUDES SURVEILLEES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2013, la nouvelle grille de tarifs mensuels pour les études surveillées, basés sur 2 jours par semaine, qui s'établit comme suit :

TARIFS DES ÉTUDES SURVEILLÉES en Euros pour 2 jours par semaine

Tranche	Revenus mensuels	Tarif par mois		
		Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants et +
A	0 à 541,00	3.65	3.10	2.56
B	541,01 à 757,00	4.33	3.68	3.03
C	757,01 à 974,00	5.14	4.37	3.59
D	974,01 à 1191,00	5.96	5.05	4.16
E	1191,01 à 1406,00	7.14	6.07	5.00
F	1406,01 à 1732,00	8.63	7.34	6.04
G	1732,01 à 2057,00	9.47	8.05	6.63
H	2057,01 à 2381,00	10.54	8.96	7.38
I	2381,01 à 2706,00	11.50	9.77	8.05
J	2706,01 à 3030,00	12.72	10.81	8.90
K	3030,01 à 3464,00	14.07	11.95	9.85
L	3464,01 à 3896,00	15.63	13.29	10.95
M	Supérieur à 3896,00	16.56	14.08	11.59
	Extérieurs	28.52	28.52	28.52

DIT qu'un demi-tarif sera appliqué pour deux semaines consécutives de vacances scolaires dans le même mois,

DIT que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice considéré.

6. RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SARL SOCOPA RELATIF AU LOCAL SITUE 14 TER PLACE DES COLLIBERTS A LOGNES.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les clauses du bail commercial relatif à la location par la commune à la société SOCOPA d'un local commercial sis 14 place des Colliberts à Lognes, à compter du 1^{er} janvier 2014,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail commercial au nom et pour le compte de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à restituer le dépôt de garantie perçu à la conclusion du bail précédent,

7. CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE LOGNES ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme STERN, M. LABRUDE, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS, Mme JESTIN qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à M. LUCAS, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à M. MONCORGÉ, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ, Mme ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN), **1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°094/2000 du 30 JUIN 2000,

APPROUVE la convention communale de coordination de la police municipale de Lognes et des forces de sécurité de l'Etat,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

8. RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE-LA-VALLEE VAL MAUBUEE – ANNEE 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du rapport d'activités de l'exercice 2012, établi par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée /Val Maubuée, annexé à la présente délibération.

9. RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (S.I.E.T.R.E.M.) – ANNEE 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du rapport d'activités du Syndicat mixte pour l'Enlèvement et de Traitement des Résidus Ménagers (S.I.E.T.R.E.M.) pour l'année 2012, établi par Monsieur le Président du S.I.E.T.R.E.M. et présenté par Monsieur le Maire.

10. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DU 18 JUIN 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE des conclusions sur les montants à déduire de l'attribution de compensation de la commune de Torcy selon la progression suivante :

- Pour 2013, un montant de 411 984 Euros serait déduit de l'attribution de compensation versée à la ville de Torcy,
- Pour 2014, un montant de 1 248 136 Euros serait déduit de l'attribution de compensation versée à la ville de Torcy,
- A partir de 2015, un montant de 1 272 505 Euros serait déduit chaque année de l'attribution de compensation versée à la ville de Torcy.

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 18 juin 2013.

11. RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 2014 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de fixer la rémunération des agents participant aux opérations de recensement de la population 2014 selon les modalités suivantes :

1. Agents recenseurs :

- 2,10 € brut par bulletin individuel collecté ;
- 1,28 € brut par feuille de logement collectée ;
- Forfait de 192,50 € brut par agent (participation aux deux demi-journées de formation, tournée préalable de reconnaissance des adresses à recenser, travaux administratifs, frais divers).

2. Coordonnateur communal :

Taux Horaire de l'agent (défini sur la base de son traitement brut)
× Nombre d'heures effectuées

DIT que la dépense et la recette en résultant sont inscrites au budget communal.

12. MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DES LOCAUX DE L'EQUIPEMENT POLYVALENT DE LA MALVOISINE AU PROFIT DU GRETA TERTIAIRE NORD SEINE-ET -MARNE (GRETA MTI77).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'une partie des locaux de l'équipement polyvalent de la Malvoisine au profit du GRETA MTI77 pour une durée de 6 ans, et moyennant le paiement d'un loyer annuel de 78 euros et d'une participation aux frais de 11,24 euros par m² de superficie utile,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire.

13. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ANNEE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme STERN, M. LABRUDE, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS, Mme JESTIN qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à M. LUCAS, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à M. MONCORGÉ, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ, Mme ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN), **1 CONTRE** (M.PHAM PHU).

ARRETE le tableau des effectifs du personnel actualisé

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal de 2013.

14. PROJET DE JARDIN PEDAGOGIQUE DANS LE CADRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - APPEL A PROJET REGIONAL « JARDINS SOLIDAIRES ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Régional dans le cadre de l'appel à projet « jardins solidaires » et à signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les dépenses correspondantes, aux exercices budgétaires concernés.

15. CONVENTION DE RECIPROCITE ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET CHAMPS-SUR-MARNE RELATIVE AUX FRAIS DE RESTAURATION SCOLAIRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de réciprocité entre la commune de Lognes et la commune de Champs-sur-Marne relative aux frais de restauration scolaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

16. CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS REMUNERES DANS LE CADRE DES ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION, PISCINES D'EMERY A EMERAINVILLE ET DE L'ARCHE GUEDON A TORCY - ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la présente convention relative à la participation des intervenants extérieurs rémunérés dans le cadre des activités d'enseignement de la natation avec les Piscine d'Emery à Emerainville et de l'Arche Guédon à Torcy pour l'année scolaire 2013/2014.

17. CONVENTION DE RECIPROCITE ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET LA COMMUNE DE NOISIEL RELATIVE AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'ensemble les termes de la convention de réciprocité entre la commune de Lognes et la commune de Noisiel relative aux activités périscolaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

18. PROROGATION DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PROFIT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES TENNIS CLUB DE LOGNES ET NOISIEL LOGNES ATHLETISME.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de proroger jusqu'au 31 décembre 2013 les conventions de mise à disposition d'équipements au profit des associations sportives suivantes :

- Tennis Club de Lognes
- Noisiel Lognes Athlétisme

AUTORISE le Maire à signer toute pièce afférente à cette affaire.

19. AVIS DE LA COMMUNE DE LOGNES SUR LA CESSION PAR LA SAHLM ANTIN RÉSIDENCES DES 62 LOGEMENTS DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « LES QUATRE SAISONS » – SQUARE PHILIPPE LEBON.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 29 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, , M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS, Mme JESTIN qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à M. LUCAS, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à M. MONCORGÉ, Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ, M. PHAM PHU, Mme ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN), **3 ABSTENTIONS** (M. CHENEAU, Mme STERN, M. LABRUDE).

N'EMET pas d'objection à la décision de la SAHLM ANTIN RÉSIDENCES de proposer à la vente les 62 logements locatifs sociaux de l'ensemble immobilier « Les Quatre Saisons », situés 3 et 5 square Philippe Lebon à Lognes,

CONSIDERE que le prix de vente moyen au m² proposé, fixé par la SAHLM ANTIN RÉSIDENCES, est acceptable,

PRECISE que, conformément aux dispositions de l'article L.443-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, la SAHLM ANTIN RÉSIDENCES devra reconstituer le volume de logements réservés pour la Commune en cas de logements vendus sur son contingent,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

20. RETROCESSION PAR EPAMARNE A LA COMMUNE DE LOGNES DES EMPRISES FONCIERES DES VOIES DE L'ANCIENNE ZAC DES COTEAUX DE MAUBUEE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

ACCEPTE la cession à la commune de Lognes par l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, sis 5 boulevard Pierre Carle, 77 186 Noisiel, des parcelles cadastrées AC n°88, AD n°141, AD n°160, AD n°179, AD n°183, AD n°186, AD n°191, AD n°192, AD n°194, AD n°196, AE n°115 et AE n°117, soit une superficie totale de 38 394 m²,

PRECISE que cette cession se fera moyennant l'euro symbolique,

PRECISE que le coût de réalisation des actes notariés sera à la charge de l'EPAMarne,

DIT que les voies rétrocédées à la commune seront intégrées au domaine public communal,

AUTORISE le Maire à signer tout document ou acte authentique relatif à cette affaire.

21. CONVENTIONS DE FINANCEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-MARNE ET LA COMMUNE DE LOGNES POUR LES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE la passation de conventions de financement pour les établissements de la petite enfance entre le Département de Seine et Marne et la Commune de Lognes pour les structures suivantes :

- centre multi accueil de la Malvoisine
- crèche collective du Mandinet
- mini-crèche La Petite Fugue,
- halte jeux de la Maison de l'Enfance et de la Famille.

APPROUVE l'ensemble des termes des dites conventions,

AUTORISE le Maire, à signer les conventions avec le Département de Seine et Marne, et toutes pièces relatives à cette affaire.

22. RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PEDAGOGIE ET DE READAPTATION POUR HANDICAPES - ANNEE 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (C.P.R.H.) pour l'année 2012,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à cette affaire.

23. AVENANT N°3 A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET LA M.D.A.V.A.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de l'avenant n°3 à la convention conclue entre la commune de Lognes et la M.D.A.V.A. afin d'actualiser l'article 2.1,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et toutes pièces relatives à cette affaire.

24. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE PECHEUR DE MARNE-LA-VALLEE » - ANNEE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association "Le Pêcheur de Marne-la-Vallée" au titre de l'année 2013 d'un montant net de 900 € (neuf cents Euros) ;

PRECISE que ces dépenses sont prévues au budget communal en section Fonctionnement

25. COMMUNICATIONS DU MAIRE.

* Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions du Maire prises en vertu de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales		
N° D'ORDRE	DATE	OBJET
284/2012	26/12/2012	Avenant N°7 – modification de l'acte de création des sous-régies d'avances du service jeunesse.
285/2012	26/12/2012	Avenant n°9 de la régie unique de recettes pour l'encaissement des participations familiales et encaissement des services aux administrés.
084/2013	28/05/2013	Contrat de cession : Conférence sur l'intérêt de jouer en famille dans le cadre de la semaine du jeu avec l'association « La mare aux diables » le mercredi 29/05/2013.
085/2013	28/05/2013	Convention de mise à disposition pour l'exposition "l'avenir a un futur" et animation avec l'association "Les Petits Débrouillards" - le 24/04/2013
106/2013	29/05/2013	Animation d'un stand d'information et d'un atelier sur les écogestes le 04 avril 2013
109/2013	05/06/2013	Marché public relatif aux travaux de climatisation au Greta et aux services techniques de la Ville de Lognes – M-EL BAT.
110/2013	06/06/2013	Contrat d'utilisation du service PAYBOX système - Annule et remplace la n°045/2013
111/2013	11/06/2013	Contrat de réalisation d'un tir pyrotechnique par la société EIDO - le 22 juin 2013 - 23 heures - Etang des Ibis et ses abords
112/2013	17/06/2013	Contrat de cession spectacle "Trop de Guy Beart tue Guy Beart" par la compagnie Victor B - 23 juin 2013 - Etang des Ibis

113/2013	19/06/2013	Contrat de cession "Racines" par la compagnie les Krilati - 21 juin 2013 - Etang des Ibis
114/2013	19/06/2013	Contrat de cession - Concert "le Bal des Martines" par l'association ARTEMUSE - 22 juin 2013 - Etang des Ibis
115/2013	19/06/2013	Contrat d'hébergement et de maintenance de l'application AXEL portail Famille
116/2013	19/06/2013	MAPA - Fourniture de matériels électriques
117/2013	19/06/2013	Contrat d'intervention atelier création de costumes les mercredis 12 et 19 juin 2013
132/2013	24/06/2013	Protection fonctionnelle à M. SAMSON Brice
133/2013	24/06/2013	Contrat de cession – Fanfares « Les vilains chicots » le 22/06/13
135/2013	26/06/2013	MAPA- Fourniture du matériel horticole professionnel - lot n° 2 gros matériel horticole
136/2013	26/06/2013	MAPA - Fourniture du matériel horticole professionnel - lot n° 3 matériel spécifique électriques outils électriques sur batterie et accessoires – MATAGRIF.
137/2013	26/06/2013	MAPA - Fourniture et pose de signalétiques et d'enseignes sur les façades dans les bâtiments communaux – SAGIMECA NEW CO.
138/2013	01/07/2013	Contrat d'entretien balayeuse Nilfisk SR1000SB affectée au complexe tennistique à Lognes
139/2013	01/07/2013	Convention de mise à disposition d'un spectacle conté avec l'association « On conte pour vous » le 27/03/13.
140/2013	01/07/2013	Contrat d'intervention : Balade contée du 17/7/2013 et atelier du 25/7/2013
141/2013	04/07/2013	Convention – dispositif prévisionnel de secours – fête des associations à Lognes le 22/06/2013.
142/2013	04/07/2013	Marché - Avenant n°1 au marché public relatif à la fourniture et maintenance de photocopieurs – NETMAKERS SA.
143/2013	05/07/2013	Contrat de cession – spectacle « Emma le clown » par Blue Line – Productions – 05/07/2013 Etang des Ibis.
144/2013	08/07/2013	Contrat d'intervention : atelier socio-esthétique du 3/7/2013 dans le cadre des Sables de Lognes 2013.
146/2013	17/07/2013	MAPA - annule et remplace la décision n°135/2013 du 26/6/2013 – Jardins loisirs 77
147/2013	17/07/2013	MAPA - annule et remplace la décision n°136/2013 du 26/6/2013 - MATAGRIF
148/2013	25/07/2013	MAPA – fourniture d'uniformes pour femmes et hommes – lot n°1 Dotation vestimentaire pour les agents de la Police Municipale – lot n°2 : Dotation vestimentaire pour divers agents de la commune – Lot N°3 Matériels et équipements de défense et de sécurité – GK PROFESSIONAL.
149/2013	26/07/2013	MAPA – restauration collective municipale des établissements scolaires et d'accueil périscolaire – Appel d'offres ouvert - ELRES
150/2013	01/08/2013	Fête du sport – animation poney 7/9/2013.
151/2013	01/08/2013	Fête du sport – parcours aventure 7/9/2013.
152/2013	02/08/2013	MAPA – acquisition d'articles, de produits et de petits matériels d'hygiène, de nettoyage et d'entretien ménagers – lot n°2 : Produits de nettoyage, d'entretien et d'hygiène – avenant n°1 au lot n°2 – Appel d'Offres – Hygiène Conseils.
153/2013	05/08/2013	MAPA - Voyage des aînés pour l'année 2013 – Quercy Périgord Voyages.
154/2013	13/08/2013	MAPA – Fourniture de matériels professionnels de voirie – GLUTTON – CLEANING-MACHINES.
155/2013	13/08/2013	MAPA – Fourniture de matériels professionnels de voirie – lot n°2 : Matériel spécifique de voirie et accessoires.
156/2013	22/08/2013	2 séances de contes au Centre Multi-Accueil de la Malvoisine le 10/12/2013 à partir de 16 H.
157/2013	20/08/2013	MAPA – Avenant n°1 télésurveillance – interventions au sein des bâtiments communaux, gardiennage et surveillance pour diverses manifestations municipales lot n°2 : gardiennage et surveillance pour diverses manifestations municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22 h 25

Michel RICART

Maire de Lognes